

PAYERNE, le 14 avril 2024

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° 06/2024

Demande de crédits d'investissement pour le réaménagement de l'aire de jeux et le remplacement de la ventilation de la cuisine de la Colonie des Cluds à Bullet

Monsieur le 1^{er} Vice-président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

La commission chargée de l'étude du préavis n° 06/2024 était composée de :

- Cátia Pires Vieira ;
- Sandra Savary ;
- Chams Moughnime ;
- Roland Bucher ;
- Jean-Claude Villiger, en remplacement de Adrian Kocher ;
- Quentin Guisolan ;
- Vânia Silva Reis, en tant que présidente-rapportrice.

La commission s'est réunie à une reprise, le mardi 9 avril 2024, à la salle de la Municipalité. Durant cette séance, Monsieur le Municipal Nicolas Schmid et Monsieur Gérard Michel, chef du service des bâtiments, ont répondu à nos questions. La commission les remercie d'ores et déjà pour leur disponibilité et la clarté des réponses apportées.

Préambule

En 1959, la Commune de Payerne a acquis la propriété située dans le hameau des Cluds sur la Commune de Bullet. Cette propriété a été cédée par le docteur Marcel Croisier. Depuis, la Commune de Payerne a transformé cette propriété en colonie de vacances principalement pour les enfants de Payerne et de la région.

Actuellement, l'Association de la Colonie de vacances payernoise, composée de 7 membres, assure l'entretien courant et la gestion des activités. Cependant, dans le but de poursuivre l'objectif de permettre aux enfants de Payerne et environs de bénéficier d'infrastructures de loisirs et de vacances accessibles à toutes les familles, la Commune propose le remplacement de certains équipements de jeu et de la ventilation de la cuisine.

Analyse

Mise en location

En analysant la liste des locataires de la colonie, la commission a remarqué que celle-ci n'était que très peu louée par les écoles de Payerne. D'après Monsieur le Municipal Nicolas Schmid il est probable que les écoles de notre ville bénéficient d'un tarif préférentiel, mais cela ne semble pas suffisant pour les convaincre. En réalité, de nos jours, les enseignants n'ont aucune obligation d'emmener leurs élèves en camps, il est évident que la mise sur pied d'un camp nécessite, pour les enseignants, un travail significatif en termes d'organisation (bénévoles, cuisiniers, ...) décourageant ainsi certains d'entre eux.

La commission a également questionné Monsieur le Municipal Nicolas Schmid sur un possible démarchage auprès des écoles. Il nous a informés que plusieurs communes présentent la Colonie des Cluds sur leurs sites internet. Concernant les camps d'été, la Commune de Payerne distribue des flyers auprès des écoles. En outre, Monsieur le Municipal Nicolas Schmid nous signale que le succès de la Colonie de vacances est surtout dû au bouche-à-oreille.

Période des travaux

La réalisation des travaux est prévue pour août-octobre 2024 car la Municipalité souhaite que ceux-ci aient lieu après les camps d'été pour deux raisons :

1. Premièrement, le délai jusqu'aux camps d'été est très court, il était donc difficile d'assurer que les travaux seraient terminés avant ceux-ci.
2. Deuxièmement, la Colonie de vacances n'est pas très occupée en dehors des 4 semaines des camps d'été. Ainsi, cela semble être la période idéale pour la réalisation des travaux.

Concernant la réalisation des travaux, ceux-ci seront en principe exécutés par les services communaux, mais le recours à des entreprises de la région de la Colonie des Cluds ne peut être exclu. Il y aura tout de même un appel d'offre permettant aux entreprises payernoises intéressées de soumissionner l'exécution de certains travaux.

Équipements

Premièrement, le grill actuel sera remplacé par un grill à cheminée. Ce type d'équipement permettra d'augmenter la sécurité au vu de la proximité de celui-ci par rapport à la place de jeu. Il ne sera donc pas déplacé. En outre, Monsieur le

Municipal Nicolas Schmid n'a pas pu nous confirmer que la rubrique CFC 411 du devis (Fr. 5'500.-) représentait le prix de l'équipement lui-même ainsi que son installation.

Deuxièmement, l'entreprise fournissant les équipements de jeux, la société Fuchs AG à Thoun, est une entreprise suisse utilisant du bois national et n'important pas des matériaux depuis d'autres pays.

Troisièmement, les équipements de jeux ont une garantie de deux ans et une durée de vie de dix ans. Actuellement, certains équipements sont démontés en hiver mais il s'agit d'une opération très coûteuse qui ne sera pas forcément reconduite avec les nouveaux équipements. En effet, la Commune de Payerne procédera à une analyse afin de déterminer s'il faut continuer cette opération de démontage.

Finalement, la ventilation de la cuisine sera remplacée car celle-ci n'est plus conforme. En effet, elle n'aspire plus correctement les vapeurs et les fumées, déclenchant ainsi régulièrement l'alarme de détection de fumée. La nouvelle hotte centrale professionnelle permettra une ventilation adéquate de la cuisine. D'après Monsieur le Municipal Nicolas Schmid ce sont les seuls travaux prévus pour la cuisine.

Financement

Qui paie quoi ? Afin d'être au clair sur la répartition des charges entre la Commune de Payerne et l'Association de la Colonie de vacances payernoise nous pouvons utiliser l'image suivante : lorsque l'on retourne la Colonie à l'envers, tout ce qui ne tombe pas est à la charge de la Commune. Ainsi, ces travaux n'auront aucun impact financier pour l'Association.

Comme cité dans le présent préavis, l'Association de la Colonie de vacances payernoise, déposera une demande d'aide auprès de la Loterie Romande. La commission s'est demandée s'il était possible de chiffrer cette aide. D'après Monsieur Gérard Michel, il n'est pour le moment pas possible d'obtenir un chiffre précis, mais l'aide apportée devrait se situer entre Fr. 25'000.- et 30'000.-. L'Association prévoit également de déposer des demandes auprès d'autres organisations. De plus, certains apports habituellement attribués aux camps d'été pourront exceptionnellement être utilisés pour le financement de l'investissement.

À la suite du remplacement complet des équipements de jeux de la Colonie de vacances, la Municipalité doit planifier les travaux et prévoir les frais liés à l'usure des équipements. En effet, avec l'application du MCH2, il n'est plus possible de créer des « fonds de réserve », il faut travailler avec le compte de fonctionnement.

Conclusion

En conclusion, la commission reconnaît l'importance de ces travaux pour la préservation et la mise en valeur de la Colonie de vacances payernoise. Cependant,

cette dernière souhaite que la Municipalité établisse un planning plus précis des travaux à effectuer à court et moyen terme.

Au vu de ce qui précède, l'unanimité de la commission est favorable à ce préavis et nous vous prions, Monsieur le 1^{er} Vice-président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Payerne

- vu** le préavis n° 06/2024 de la Municipalité du 6 mars 2024;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

décide

Article 1 :	d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 159'000.- pour les travaux d'aménagement de la place de jeux ;
Article 2 :	d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 38'000.- pour les travaux de remplacement de la ventilation de la cuisine ;
Article 3 :	d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 197'000.- par les fonds disponibles en trésorerie ;
Article 4 :	d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 197'000.- dont il y aura lieu de déduire les éventuelles participations de tiers, son amortissement correspondant à la législation en vigueur.

Veillez agréer, Monsieur le 1^{er} Vice-président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Pour la commission



Vânia Silva
Présidente-rapportrice